



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 17 - AVRIL 2014

SOMMAIRE

37_Préfecture d'Indre- et- Loire

Secrétariat Général

Arrêté N °2014060-0002 - DDFIP - arrêté en date du 1er mars 2014 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal donnée par le responsable du SIP- SIE d'Amboise aux agents de son service	1
Autre N °2014104-0001 - DDFIP - liste des responsables de services disposant de la délégation de signature automatique en matière de contentieux et de gracieux fiscal	4



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2014060-0002

signé par
Le comptable public, responsable du service des impôts des particuliers : signé Jacques
RAYNAUD

le 01 Mars 2014

37_Präfecture d'Indre- et- Loire
Secrétariat Général
Direction du Pilotage des politiques interministérielles

DDFIP - arrêté en date du 1er mars 2014
portant délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal donnée par le
responsable du SIP- SIE d'Amboise aux agents
de son service

Direction Départementale des Finances Publiques

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable du SIP-SIE d'Amboise (Indre- et- Loire)

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame CAZAMEA Aline, inspectrice des Finances Publiques et Madame CHOPIN Laetitia, inspectrice des Finances Publiques, adjointes au responsable du SIP-SIE d'Amboise , à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 100 000 € ;

8°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

9°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Pascale DERHO	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	6 mois	10 000 €
Sylvie MERCIER	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	6 mois	10 000 €
Didier GALLAY	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	6 mois	10 000 €
Véronique ROUFFY	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	6 mois	10 000 €
Corinne MARCHIS	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	6 mois	10 000 €
Irène GAILLARD	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	6 mois	10 000 €
Françoise CAPT- SOCHON	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	6 mois	10 000 €
Marie Paule JARGOIS	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	6 mois	10 000 €
Nadine NIVOLLE	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	3 mois	4 500 €
Maryse HERVET	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	3 mois	4 500 €
Liliane ROUVRE	Agent	2 000 €			
Pierre SOCHON	Agent	2 000 €			

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Catherine DENOUX	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
Isabelle DUFAUD	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Catherine MASSARD	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Daisy DESTIN	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Olivier HUSSET	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Nathalie NIBAUDEAU	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Sonia MENINI	Agent	2 000 €	500€
Anita VERNEAU	Agent	2 000 €	500 €
Vérnique LAURIANO	Agent	2 000 €	500 €
Gérard VELLA	Agent	2 000 €	500 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département d'Indre- et- Loire

A Amboise, le 1er mars 2014

Le comptable, responsable du SIP-SIE d'Amboise,
Jacques RAYNAUD



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Autre n °2014104-0001

**signé par
Le Directeur Départemental des Finances Publiques : signé Hervé GROSSKOPF**

le 14 Avril 2014

**37_Präfecture d'Indre- et- Loire
Secrétariat Général
Direction du Pilotage des politiques interministérielles**

DDFIP - liste des responsables de services
disposant de la délégation de signature
automatique en matière de contentieux et de
gracieux fiscal

Direction départementale des finances publiques d'Indre-et-Loire

Liste des responsables de services disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Nom-Prénom	Responsables des services
KALFON Georgette DEBLAIS Chantal DELALANDE Didier MICHALEK Marie-Christine COULON Nadine	Services des impôts des entreprises : Chinon Tours Est Tours Nord Tours Ouest Tours Sud
NOURY Josiane BEDON Guy BORNET Olivier LEPRÊTRE Anne-Marie VIGIER Sylvie	Services des impôts des particuliers : Chinon Tours Nord Tours Ouest Tours Sud Tours Est
RAYNAUD Jacques MEMPONTEIL Marc	Services des impôts des particuliers - Services des impôts des entreprises : Amboise Loches
RAKOTOMAHARO Marie-Paule LECORNET André VIANO Valérie CLÉMOT Stéphane JUPILLE Michèle VIANO Bertrand GENÈVE Christine TROUVÉ Catherine BRÉGÈGÈRE Philippe LIMET Florence VRIGNON Jean-Michel PELLETIER Josiane FOURMY Sébastien EXPERT Lilian GABRIELI Antoine	Trésoreries : Azay-le-Rideau Bléré Bourgueil Château-Renault Touraine Sud L'Ile-Bouchard Touraine Nord Ouest Ligueil Luynes Montbazon Neuillé-Pont-Pierre Richelieu Sainte-Maure-de-Touraine Vouvray Tours Banlieue Sud
LEPRÊTRE Didier GRATEAU François CEVEAU Christian JOURDAA Nicole	Services de publicité foncière : Chinon Loches Tours 1 Tours 2
BONAVENT-DECREUX Nadège CONAN Maryse	1ère brigade de vérification 2ème brigade de vérification
GABUT Thierry	Pôle contrôle et expertise
BAROUX Françoise	Pôle contrôle revenu patrimoine
BOUÉ Marie-France	Pôle de recouvrement spécialisé
NOURY Josiane BENEDETTI Anne-Marie	Centres des impôts fonciers : Chinon Tours

La présente liste, effective au 14 avril 2014, se substitue à celle publiée le 14 janvier 2014.